

INNOVATION DAYS - Fiche retour d'expérience

Nom et fonction de la personne qui remplit la fiche : HOUNMENOUE Françoise, Cheffe de projet PAESB

1. Nom de l'innovation

L'expérience des dispositifs de gestion des plaintes dans les établissements scolaires mis en place dans le cadre du volet mobilisation sociale du PAESB

2. Contexte et enjeux

Dans quel contexte cette innovation a-t-elle été développée ? A quels enjeux ou besoins essayait-elle de répondre ?

Parmi les cadres et dispositions qui fondent et justifient l'implémentation de la Vie scolaire dans les établissements scolaires du Bénin figurent en bonne place les instruments juridiques relatifs à la protection des enfants. Le respect des droits des enfants fait donc partie intégrante des normes des établissements scolaires. Il se construit par la qualité des réseaux de sociabilité mis en place pour assurer la protection contre la violence, et favoriser le développement de l'enfant dans un environnement scolaire sécurisé. Selon une étude réalisée par Houédénou (2018) à Cotonou, 78,57% des enseignants reconnaissent porter d'injures, de menaces, de coups de bruits et autres sur les apprenants¹. Ces manifestations verbales dans la gestion de la classe affectent, affligent les apprenants et conduisent à des transferts et des abandons.

L'assurance pour l'apprenant d'un cadre d'épanouissement social, culturel et sportif, d'une protection sociale et sanitaire, d'une promotion de l'éducation à la citoyenneté et au respect de l'environnement est garante donc de l'amélioration des performances scolaires. Le cadre protecteur de l'apprenant trouve ainsi son fondement dans le document de stratégie même du Projet d'Appui à l'Enseignement Secondaire au Bénin (PAESB) autrement dit le Guide d'implémentation de la Vie scolaire. En vue de l'amélioration de la qualité des apprentissages des enfants, le PAESB dans son volet de mobilisation sociale a donc prévu d'« appuyer l'organisation d'activités de lutte contre les violences, les discriminations basées sur le genre et la création d'un environnement protecteur pour tous les enfants (notamment les filles et les minorités ethniques) ».

Au Bénin, le milieu scolaire n'est pas à l'abri des cas de violence, d'abus et de déviance contraires à une éducation de qualité et de promotion des valeurs citoyennes. La recherche pour la mise en place d'actions visant à créer un environnement respectueux des droits humains et de protection des enfants notamment des filles est par conséquent une priorité.

L'intervention du PAESB est axée sur la scolarisation, le maintien des apprenants dans le système scolaire surtout les filles afin d'améliorer les performances scolaires. Dans ce cadre, elle a mis essentiellement l'accent sur la connaissance des droits des enfants et leur participation à la définition d'actions visant à leur permettre de rester longtemps dans le système avec de meilleures chances de réussite.

3. Type d'innovation (cocher la case correspondante)

Innovation de type technologique ou pratique (outil, pratique, technique, etc.)

¹ Florentine Adjouavi HOUEDENOU, Impact des prestations verbales des enseignants sur les rendements scolaires des apprenants dans les collèges d'enseignement général de Cotonou, in Revue Internationale de Linguistique Appliquée, de Littérature et d'Education Volume 1 Numéro 1 Décembre 2018

Innovation de type institutionnel, organisationnel ou méthodologique (processus, modèles organisationnels, partenariats entre acteurs, gestion des projets etc.)	x
Innovations de type politique (nouvelle mesure politique ou règlementaire , etc.)	

4. Description de l'innovation
<p>L'objectif de la mise en place des « Boîtes à suggestion » est de disposer d'établissements scolaires attrayants, accessibles et sécurisés garantissant le respect des droits de l'enfant et les égalités sociales. Il met le focus sur les élèves surtout les filles pour résorber les questions relatives aux violences, abus, maltraitements et tout comportement déviant, mais aussi à la disponibilité des ressources pour un apprentissage de qualité.</p> <p>Définition de la Boîte à suggestion : c'est un outil simple de prise en compte des maux qui étouffent les taux de performances dans les écoles/établissements</p> <p>Finalité : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles/établissements</p> <p>En quoi l'innovation a-t-elle consisté ?</p> <p>L'initiative de mobilisation sociale a contribué à la mise en place des gouvernements scolaires et des Cercles de Réflexion des Femmes (CRF). Les effets immédiats du renforcement des capacités des membres de ces structures ont été traduits par les facilités d'organisation des séances de sensibilisation avec les apprenants et les mères d'enfant sur les mesures de lutte contre les violences faites aux filles et femmes, les mesures barrières dans un contexte du COVID 19, la santé de la reproduction des adolescents et jeunes.</p> <p>Les échanges avec l'administration scolaire ont outillé les acteurs sur les dispositions à prendre pour assurer une meilleure écoute des enfants et la prise en compte de leurs besoins spécifiques surtout les filles. Dans ce cadre, des codes de bonne conduite élaborés avec les enfants et des boîtes de dénonciation anonymes dénommées « boîtes à suggestions » convenues avec les acteurs ont été installées dans les établissements scolaires. Plusieurs sensibilisations sur la protection des enfants ont été réalisées avec les acteurs sur les droits et devoirs, les conséquences liées aux grossesses précoces et avortements clandestins. Elles ont touché les acteurs institutionnels internes et les acteurs partenaires de l'établissement. Il s'agit principalement de l'administration scolaire, du corps professoral, des élèves, des parents, des restauratrices, des Organisations de la Société Civile (OSC), des élus locaux. La réalisation de ces actions se fait avec la complicité des acteurs institutionnels en charge du respect des normes et standards en milieu scolaire. En dehors des réunions classiques, ces sensibilisations se font via les échanges en salles, à travers des séances vidéo ou le partage d'information lors de la cérémonie des couleurs.</p> <p>La création des espaces d'échange entre les parents via les journées portes ouvertes et les plateformes d'échange <i>WhatsApp</i> améliorent les relations parents-enseignants. Mais il faut noter que malgré tout, des efforts restent encore à faire pour éliminer le châtime corporel et même verbal en milieu scolaire.</p> <p>Comment cela fonctionne ? Quelle est la méthode ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consiste à inscrire sur une feuille de papier que l'on glisse dans la boîte (de façon anonyme). Les élèves, ou également les enseignants, les parents, les vendeuses peuvent déposer une feuille de plainte dans la boîte à suggestion. Elle est ouverte à tous les acteurs du milieu scolaire. Quelques exemples de plaintes ou de suggestions qui ont été déposées dans les boîtes : <ul style="list-style-type: none"> ✚ <i>Les élèves restent dans les salles de jeux situées à proximité du collège pendant les heures de cours</i> ✚ <i>Une maison située à proximité du collège abrite les toxicomanes qui donnent de la drogue aux élèves à la sortie de classe et les recrutent à d'autres fins</i>

- ✚ *Je suis une fille de la classe de 5^{me} et mon père m'a déjà donné en mariage à un homme âgé exerçant le métier de matelassier. Il est situé derrière le collège en allant dans la cité. Suivez les traces de mon père habillé souvent en tissu local qui rend visite à ce matelassier les soirs à 17h. En rentrant à la maison à la sortie des classes et passant devant l'atelier mon père m'appelle pour dire de venir saluer le matelassier. Sauvez-moi car je dois rejoindre ce monsieur en début des vacances.*
- ✚ *Des camarades de classes recopient les leçons et les exercices et en font usage lors des devoirs surveillés.*
- ✚ *Certaines vendeuses sont complices des hommes courtisans les jeunes élèves etc....*
- Un élève responsable (élu par ses pairs) se charge de l'enlèvement des courriers (selon une périodicité pré définie par les comités de gestion) le jour de la session ordinaire (session du comité de gestion) de traitement des maux qui minent la discipline ou entravent le règlement intérieur de l'établissement
- Le contenu sera publiquement lu au cours de la session ordinaire (session du comité de gestion de l'établissement scolaire) animé soit par l'élève élu, délégué de l'établissement ou un élève responsable de classe élu, ou un membre du gouvernement scolaire
- Après lecture, l'assistance dégage les priorités
- Par priorité analysée, l'assistance fait des propositions en termes de solutions envisagées, à chaque solution apportée une fois adoptée par tous, un responsable doit être identifié avec un délai
- Les problèmes pertinents qui dépassent les compétences des acteurs de l'école doivent être synthétisés et transmis aux services déconcentrés de l'Etat selon le cas : RCPS et/ou DDEMP – DDESTFP
- Un plan d'action est élaboré et disponible. Exemples de mesures qui ont été mises en place suite à ces plaintes :
 - ✚ *Les solutions envisagées ou mesures prises après analyse des plaintes sur l'application du règlement intérieur de l'établissement sont résumées et intégrées dans un code de bonne conduite validé par le comité de gestion, le directeur départemental et le ministère des enseignements secondaire, technique et de la professionnelle. Le code de bonne conduite est par la suite affiché à l'entrée des salles de classe et sur le tableau d'affichage de l'établissement. Il est ensuite lu par les responsables de classe au début de chaque semaine en guise de rappel. Des sanctions sont prévues pour ceux qui ne vont pas obtempérer à ces mesures.*
 - ✚ *La fille victime du mariage précoce a été identifiée. Les enquêtes ont été menées et le père a été convoqué par le chef d'établissement. Devant les membres de l'administration, de l'équipe de Aide et Action et des membres du comité de gestion des plaintes, le père n'a pas reconnu les faits malgré toutes les preuves réunies lors de l'enquête. Il a été conduit à la police et c'est devant les autorités judiciaires qu'il a reconnu les faits. La fille a supplié la police afin qu'il ne soit pas emprisonné. Mais il a pris des engagements fermes et signés pour la protection de la fille.*

5. Résultats/changements obtenus

Quels ont été les effets de cette innovation ? Quels changements a-t-elle produit chez les acteurs ?

L'intervention du projet dans le cadre de la création d'un environnement protecteur peut être perçue dans le sens des efforts pour la mise en place d'un cadre physique, social et psychologique sécurisé pour les apprentissages. Les actions de renforcement de capacités, conduites par les ONG, ont induit notamment la formation des chefs d'établissement sur les mesures alternatives de punition des élèves, les compétences de vie au profit des apprenants, les échanges sur la santé de la reproduction. Il en est de même de la création et la gestion d'espace d'échanges entre les Enseignants, l'Administration scolaire, les élèves qui permettent désormais de faire ensemble une appréciation des situations qui se présentent.

De plus les actions contre le COVID 19, le partage du contenu du règlement intérieur, de la charte de conduite ont permis de réduire les dérapages et d'anticiper dans la gestion des besoins, des conflits d'intérêt. En effet, ces dispositifs ont permis l'expression dans la sécurité des apprenants. Selon un apprenant, « à travers les boîtes à suggestion, nous arrivons à nous exprimer facilement ce qui nous donne le courage de continuer les cours. Parce que nous savons que les gens vont lire et régler le problème ». Ces boîtes sont donc des lieux de libres expressions, des outils de persuasion et d'alerte sur les situations contraires au respect des droits et règles établis en milieu scolaire notamment pour la protection des enfants.

Il est à noter que ces mesures entretenues par les acteurs communautaires ont réduit considérablement le nombre de cas de grossesse en milieu scolaire et particulièrement des auteurs dans le corps enseignant.

6. Éléments à capitaliser

Quels sont les points forts et faibles de cette innovation ? Quels sont les enseignements à tirer de cette expérience ?

L'installation de la Boîte à suggestion est intéressante pour plusieurs raisons :

Elle permet à chacun de faire des propositions ou plaintes qui seront ensuite traitées :

- Un système de suggestions se fonde sur le fait que les écoles/établissement rencontrent des problèmes et que des gens ont des idées de solution : ce sont les auteurs d'idées
- Ils font des propositions, reconnues comme suggestions si l'idée : est concrète, elle résout un problème réel ; apporte une avancée manifeste sur ce qui se pratiquait jusqu'alors
- Il s'agit d'un acte spontané et en aucun cas obligatoire.
- Chaque idée est traitée ou transmise aux services déconcentrés de l'Etat.
- L'idée est prise en compte, et des réponses apportées.
- Si l'idée est bonne, la solution proposée est mise en œuvre, si elle est vraiment géniale - cas évidemment plus rare - on peut l'appliquer partout.

Elle repose sur une démarche collective et participative :

- Une pratique qui a permis de faire naître des débats. La gestion correcte des débats permet de mettre en exergues les visions communes de différents acteurs
- Crée une synergie de groupe créatrice de valeur ajoutée tout en fédérant l'ensemble des acteurs autour d'un projet
- En matière de prises de décisions et de conduite du changement (les cibles acteurs de changement, les cibles au cœur du changement)
- Il permet une consultation de tous acteurs (Apprenants, Parents d'élèves, Personnel administratif, Enseignants, etc...)
- Un cadre existe pour débattre des questions pour l'amélioration de l'environnement d'apprentissage et maintenir les enfants à l'école

Elle responsabilise les acteurs :

- Une démarche responsabilisante pour tous les acteurs : l'élaboration de mutations concrètes au sein des écoles/établissements. Les acteurs/ cibles deviennent donc potentiellement initiateurs puis acteurs du changement, ce qui est très motivant
- Réduction des éventuelles résistances aux changements

Elle permet d'améliorer l'efficacité dans l'identification et la résolution des problématiques :

- Outil simple, accessible, peu coûteux
- Centralisation rapide de l'information renvoyée vers les personnes concernées, et donc plus rapidement traitée/ Gestion plus rigoureuse des informations

- Gain en productivité si chacun est en mesure de proposer des améliorations par problématique relevé (après tout, personne ne connaît mieux une problématique que celui qui y est confronté au quotidien).
- Permet de fixer un processus dans lequel une personne sera responsable du relevé des idées de chacun.

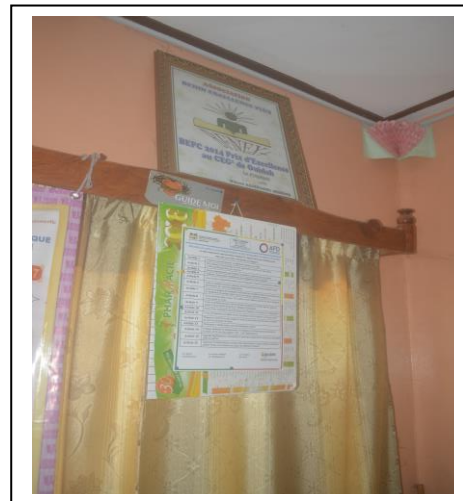
7. Qui contacter pour plus d'informations

Berthe TEHOU

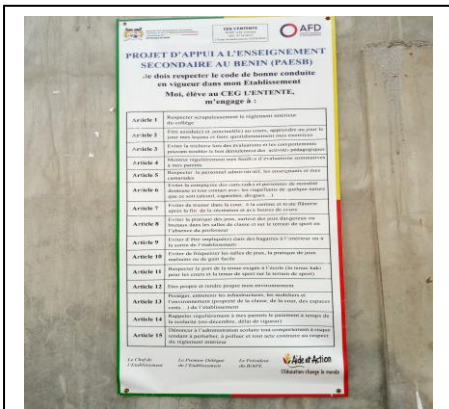
Responsable du Développement de la Mission
Territoire Bénin-Côte d'Ivoire Togo/Aide et Action



Affichage du code de bonne conduite au CEG1 Ab-Calavi dans la Commune de Abomey-Calavi (département de l'Atlantique)



Affichage du code de bonne conduite pour l'appropriation de son contenu par les élèves dans les classes au CEG 1 Ouidah dans la Commune de Ouidah (département de l'Atlantique)



Affichage du code bonne conduite au CEG l'Entente dans la Commune de Cotonou (département du Littoral)



Séance d'enquête par le chef de la promotion sociale, la surveillante générale du CEG, le chef projet PAESB sur la dénonciation du cas de mariage précoce au domicile de la victime (élève fille en classe de 5ème) en présence de sa grande sœur